

CONSEIL GÉNÉRAL

du lundi 29 mars 2010

Séance ordinaire, Collège André-Chavannes, 18h

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'Ordre du Jour
- 2 Adoption du PV du Conseil Général du 3 décembre 2008
- 3 Communications
- 4 Bilan de la 57e Assemblée Générale
 - Administration, préparation de l'AG
 - Age des délégués
 - Respect des règles (CICG, CIU, AG)
 - Nombre de délégations
 - Ambiance sérieuse de l'AG
 - Divers
- 5 Modification du Règlement de l'AG (propositions jointes)
- 6 Dates de la 58e Assemblée Générale
- 7 Choix des thèmes de la 58e AG
- 8 Adoption du nombre de résolutions
 - Adoption de la taxe de participation des élèves
- 9 Adoption des comptes et décharge du Comité
- 10 Election du Comité
- 11 Attribution des pays
- 12 Divers

Le président,

Frédéric Hiltbrand

Modification du Règlement de l'Assemblée Générale

Article 8, alinéa 1

Les délégué-e-s sont uniquement des collégien-ne-s, ils-elles ont 16 ans révolus lors de l'Assemblée Générale.

Article 8, alinéa 4 (nouveau)

Les délégué-e-s ne peuvent utiliser de matériel électronique (ordinateurs, téléphones, etc.) pendant les Commissions de Rédaction ni pendant l'Assemblée Générale.